

**AVENANT n°1 – Convention signée le 7 juillet 2025**  
**CONVENTION LIÉE À L'AMÉNAGEMENT / L'ARASEMENT DE SEUIL**  
**La Bachellerie – Saint-Germain-les-Belles**

Communauté de Communes  
Briance Sud Hte Vienne  
**20 OCT. 2025**  
Courrier Arrivé

INTERVENTION DU SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE

**Entre :**

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, désigné par SABV  
Représenté par son président M. Philippe BARRY  
38 avenue du Président Wilson – 87 700 AIXE-SUR-VIENNE

**et :**

La Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, désignée par CCBSHV  
Représentée par son président M. Marc DITLECADET  
381 Chabanas, 87260 Pierre-Buffière

**Article 1 – Objets**

Le présent avenant a pour objet deux ajustements sur la convention signée le 7 juillet 2024 :

- Des travaux complémentaires pour sécuriser le franchissement de la route VC 102 à Saint-Germain-les-Belles (La Bachellerie)
- Une modification de l'annexe financière de la convention signée entre le SABV et la CCBSHV (signée le 7/07/2025), conséquence des ajouts sur le chantier

**Article 2 – Description des travaux complémentaires :**

- Installation par l'entreprise SOTEC d'une glissière de sécurité sur la partie amont
- Renforcement de la stabilisation sur la partie aval de l'ouvrage afin d'assurer le passage des véhicules très larges

**Article 3 – Ajustement de l'annexe financière**

Annexe financière du 07/07/2025 :

DÉPENSES		RECETTES			
Description des travaux	Montant des travaux (€ TTC)	Financeurs	Dépenses éligibles	Taux	Montant
Remplacement d'un franchissement routier par un pont cadre (La Bachellerie – Saint-Germain-les-Belles)	38 225,76 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	38 225,76 €	70 %	26 758,03 €
		Région Nouvelle Aquitaine	38 225,76 €	10 %	3 822,58 €
		Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne	38 225,76 €	20 %	7 645,15 €
Entreprise retenue : SOTEC					
<b>TOTAL</b>	<b>38 225,76 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>38 225,76 €</b>

**AVENANT n°1 – Convention signée le 7 juillet 2025**  
**CONVENTION LIÉE À L'AMÉNAGEMENT / L'ARASEMENT DE SEUIL**  
**La Bachellerie – Saint-Germain-les-Belles**

Ajustement de l'annexe financière :

DÉPENSES		RECETTES			
Description des travaux	Montant des travaux (€ TTC)	Financeurs	Dépenses éligibles	Taux	Montant
Remplacement d'un franchissement routier par un pont cadre (La Bachellerie – Saint-Germain-les-Belles) Entreprise : SOTEC	38 225,76 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	43 844,16€	70 %	30 690,92 €
		Région Nouvelle Aquitaine		10 %	4 384,41 €
Glissière de sécurité + stabilisation aval Entreprise : SOTEC	5 618,40 €	Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne		20 %	8 768,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 844,16 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>43 844,16 €</b>

**Le reste à charge de la CCBSHV est ainsi révisé, passant de 7 645,15 € à 8 768,83 €.**

**Article 4 - Litiges - Suspension - Résiliation**

Les autres clauses de la convention signée le 07/07/2025 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

À Aix-sur-Vienne, le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

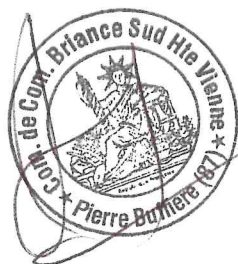
*M. Marc DITLECADET*

M. Marc DITLECADET

Président de la CCBSHV

M. Philippe BARRY

Président du SABV



*M. Philippe Barry*

**Syndicat d'Aménagement  
du Bassin de la Vienne**  
Siège : 87700 AIXE SUR VIENNE

*Lu et approuvé*

*15/10/2025*